



Fédération Suisse d'Escrime  
Schweizerischer Fechtverband  
Federazione Svizzera di Scherma

**Règlement**

*septembre 2007*

## **Formation des arbitres et examen d'arbitrage national**

### Généralités

Le présent règlement définit la formation, la préparation et les exigences de l'examen final pour devenir arbitre en Suisse.

Il vise à ce que tout arbitre engagé dans une compétition nationale ou internationale (non FIE) ait acquis les compétences requises dans le cadre de la formation prévue et puisse justifier au moyen de sa carte d'arbitre, son engagement régulier lors des compétitions nationales.

Les arbitres nationaux ou internationaux font partie de la catégorie D ou, exceptionnellement de la catégorie E, candidats à la promotion en catégorie D.

### Formation

La formation comprend la connaissance des généralités et règles communes aux trois armes et la connaissance théorique et pratique de l'arme choisie. Ces connaissances s'acquièrent dans des stages d'une durée minimale de deux demi-journées ou six cours du soir de deux heures chacun.

Le nombre de stages dépend des connaissances préalables des candidats. Un stage se compose pour deux tiers au moins d'une analyse théorique des règles d'escrime et pour un tiers de formation pratique.

Chaque candidat, qu'il soit débutant ou avancé, doit posséder un exemplaire du règlement d'escrime en vigueur. Ce règlement peut-être téléchargé sur le site internet de la FIE, [www.fie.ch](http://www.fie.ch), qui le met à jour très régulièrement.

Les stages sont organisés et dispensés par les clubs avec l'aide d'un arbitre international ou d'un maître d'armes.

## Cours d'arbitrage

- 1 Cours de base - 6 leçons  
(niveau 1)
- introduction générale sur les questions de base
  - apprentissage des règles FIE
  - exercices pratiques et technique d'arbitrage  
(le candidat arrive au cours en ayant lu la documentation.)
  - discussion détaillée du règlement, notamment des points suivants:
    - .. mensurations de la piste
    - .. contrôle du matériel
    - .. arbitrage des touches
    - .. mesures disciplinaires.
2. Cours préparatoire  
(niveau 2)
- partie pratique pour les candidats à l'examen
  - technique et analyse des actions
  - matériel et installations techniques
  - causes possibles des pannes et réparation
  - tenue et calcul des feuilles de poule ou d'ED
  - participation aux cours de formation continue

## Examen

- Généralités:

L'examen comprend une épreuve orale et une épreuve écrite. Il vise à établir si le candidat est apte à diriger selon les règles un assaut en compétition et à juger correctement les touches.

C'est le département Arbitrage de la FSE qui fait passer l'examen.

Sont habilités en tant qu'examinateurs:

- .. des experts
- .. si nécessaire des juges internationaux

L'examen est centralisé. Il faut huit candidats au minimum, âgés de 16 ans au moins.

Pour chaque arme, on fait appel à une équipe d'escrimeurs spécialistes de la discipline ou encore à une animation sur support informatique.

- Epreuve théorique, sous forme de questions à choix multiples

Questions tirées du règlement, groupées ainsi:

- .. connaissances générales communes aux trois armes
- .. questions spécifiques aux différentes armes

- Epreuve pratique

- .. arbitrage « en live » d'un ou plusieurs assauts, ou/et
- .. arbitrage d'assauts présentés sous forme d'animation informatique

- Qualifications

Les candidats sont évalués par deux experts suivant les directives du chef du Département Arbitrage. En fonction du résultat obtenu, ils sont classés dans l'une des catégories de qualification suivantes:

**Catégorie E:** Juge provisoire

- théorie: notions élémentaires du règlement bien acquises
- pratique: attribution correcte des touches et analyse correcte d'actions simples

Sont classés dans la catégorie E les candidats ayant obtenu un résultat suffisant. Ils reçoivent une carte de juge provisoire et trois feuilles d'évaluation. Leurs progrès en tant qu'arbitre sont évalués en compétition par un expert, qui note son appréciation sur les feuilles prévues à cet effet et les transmet au département Arbitrage.

**Catégorie D** Président de jury national

- théorie: connaissances du règlement bonnes à très bonnes
- pratique: attribution sûre des touches et bonne analyse d'actions complexes

Un candidat peut échouer à l'examen malgré de bonnes connaissances théoriques s'il ne satisfait pas aux exigences sur le plan de la pratique, ou l'inverse. Il a alors la possibilité de repasser l'épreuve jugée insuffisante l'année suivante.

Une fois admis, le candidat reçoit une carte signée par le président de la FSE et par le chef du département Arbitrage.

**Catégories A/B** Président de jury international

- cette catégorie relève de la Commission d'Arbitrage de la FIE qui organise les séminaires de préparation ainsi que les sessions d'examens
- les arbitres nationaux suisses expérimentés, intéressés à préparer l'examen d'arbitre international s'annoncent auprès du département Arbitrage de la FSE qui évalue la candidature et la proposera à la FIE

### Engagement des arbitres sur le plan national

Tous les arbitres inscrits dans la liste officielle du département Arbitrage doivent se mettre à la disposition des organisateurs de compétitions nationales.

L'activité minimale est de trois compétitions par arme et par an. Dès la publication du calendrier de la saison suivante, chaque arbitre peut agender les tournois auxquels il participera et se mettre à la disposition de son club pour arbitrer.

Les clubs participants aux compétitions nationales doivent assurer le quota d'arbitres nécessaires en fonction du nombre de tireurs engagés (cf. règlement du Circuit National)

Le tarif des indemnités versées aux juges est régi par un règlement spécial (ci-joint).

### Engagement des arbitres sur le plan international

La participation des arbitres aux tournois internationaux est programmée par le chef du département Arbitrage d'entente avec les arbitres internationaux.

Le programme est transmis à tous les chefs d'équipe ou de délégation de la FSE. Toute modification doit obtenir l'aval du chef du département Arbitrage.

Le tarif des indemnités versées aux juges est régi par un règlement spécial (ci-joint).

### Cours de formation continue

Les organisateurs de tournois d'une certaine importance peuvent, d'entente avec le chef du département Arbitrage, mettre sur pied avant leurs manifestations des cours de formation continue afin de rafraîchir la connaissance des règles et d'attirer l'attention sur les modifications récentes du règlement.

Ils sont défrayés conformément aux directives FSE/EFSM/OFSP0.

### **Fédération suisse d'escrime**

Département Arbitrage

Janine Lamon